L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE LIGNERY (CSQ)

Les nouvelles APL

10 septembre 2025

Nous vous invitons à vous rendre sur le site de l'APL (www.lignery.ca) sous l'onglet [***Publication / Les Nouvelles APL***] ou via la rubrique « *Fil de nouvelles* » afin de consulter les sujets d'intérêts suivants et d'accéder rapidement aux hyperliens:

Aide à la classe

Brochure CSQ, FSE, FPSS : « L'aide à la classe – ce que vous devez savoir » - sept 2025

Personne enseignantes à statut précaire (contrat, supp + 10 jours etc.)

Les statuts d'emploi

- Suppléance occasionnelle
- Suppléance + 10 jours
- Contrat temps partiel→ UN mois
- Contrat FP & EDA
- Enseignement à taux horaire

Tâche

- Lien vers TOUS les documents de la tâche

Ressources allouées dans les écoles

Document de référence – Ressources allouées dans les écoles et les centres (annexes et mesures)

- Jeunes
- FP et EDA

Guide d'accompagnement sur la violence envers le personnel

♣ Guide pratique d'accompagnement

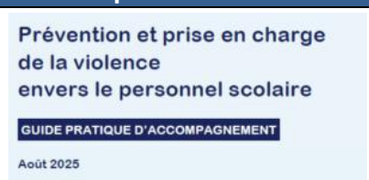

Encadrement

- Instruction annuelle 2025-2026
- Instruction annuelle : Informations complémentaires
- Modifications au Régime pédagogique

Marche mondiale des femmes

Invitation aux membres de L'APL. Réponse requise au plus tard le 14 sept. à 17h00

Formulaire d'inscription. Tous les détails de la journée y sont inclus (Lunch, chandails etc).

Invitation pour le nouveau personnel enseignant du cssdgs

➢ **Le jeudi 25 septembre 2025**

POUR LES PERSONNES LÉGALEMENT QUALIFIÉES :

- détentrices d'un Brevet, d'un permis probatoire ou d'une autorisation provisoire d'enseigner
  *** Une tolérance d'engagement N'EST PAS une qualification légale.

➢ **Le jeudi 16 octobre 2025**

POUR LES PERSONNES NON-LÉGALEMENT QUALIFIÉES :

- détentrices d'une tolérance d'enseignement;
- en attente d'une tolérance d'engagement.

Consulter l'invitation pour obtenir les détails de la rencontre et les modalités d'inscription

NB. Les rencontres pour les personnes suivantes auront lieu plus tard dans l'année :

- Les nouveaux enseignants temps plein ou en voie de permanence
- Les candidats à la liste de priorité (après 2 ou 3 contrats selon les modalités)